



Délibération
DAAJ/LK

Envoyé en préfecture le 29/09/2020

Reçu en préfecture le 29/09/2020

Affiché le



ID : 017-211704150-20200917-2020_98GALLIA-DE

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 17 SEPTEMBRE 2020

2020-98. DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL POUR SIEGER AU SEIN DU COMITE DE TUTELLE DE L'ASSOCIATION « GALLIA THEATRE »

Président de séance : Monsieur Bruno DRAPRON

Etaient présents : 27

DRAPRON Bruno, CHEMINADE Marie-Line, CALLAUD Philippe, BERDAI Ammar, TORCHUT Véronique, TOUSSAINT Charlotte, BARON Thierry, DEREN Dominique, TERRIEN Joël, JEDAT Günter, CAMBON Véronique, BUFFET Martine, DELCROIX Charles, CARTIER Nicolas, ABELIN-DRAPRON Véronique, AUDOUIN Caroline, DEBORDE Sophie, BENCHIMOL-LAURIBE Renée, CHABOREL Sabrina, DIETZ Pierre, MARTIN Didier, MAUDOUX Pierre, ROUDIER Jean-Pierre, VIOLLET Céline, CATROU Rémy, BETIZEAU Florence, ROUSSAUD Barbara.

Excusés ayant donné pouvoir : 8

ARNAUD Dominique à VIOLLET Céline, CHANTOURY Laurent à CHEMINADE Marie-Line, CREACHCADEC Philippe à TORCHUT Véronique, DAVIET Laurent à DELCROIX Charles, EHLINGER François à TOUSSAINT Charlotte, GUENON Delphine à AUDOUIN Caroline, MACHON Jean-Philippe à ROUDIER Jean-Pierre, PARISI Evelyne à ABELIN-DRAPRON Véronique.

Secrétaire de séance : BARON Thierry

Date de la convocation : 10 septembre 2020

Date d'affichage : 29 SEP. 2020

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de l'association Gallia Théâtre, notamment son article 9 mettant en place un comité de tutelle composé de l'ensemble des financeurs institutionnels,

Considérant que ce comité de tutelle a pour mission de contrôler la gestion de l'association, l'association lui communique ses projets et orientations et lui tient à disposition tous les documents relatifs à la situation et à ses prévisions financières,

Considérant que la Ville de Saintes est un des principaux partenaires de l'association,

Considérant qu'en raison du renouvellement du Conseil Municipal, il convient de désigner deux représentants de la Ville de Saintes pour siéger au sein du comité de tutelle,



Considérant que sont proposés les candidats suivants :

- Madame Dominique DEREN
- Monsieur Philippe CALLAUD

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer :

- sur la désignation des deux représentants suivants pour siéger au sein du comité de tutelle de l'association Gallia Théâtre :
 - o Madame Dominique DEREN
 - o Monsieur Philippe CALLAUD

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

ADOpte à la majorité cette proposition.

Pour l'adoption : 32

Contre l'adoption : 0

Abstentions : 3 (BETIZEAU Florence, CATROU Rémy, ROUSSAUD Barbara)

Ne prend pas part au vote : 0

Les conclusions du rapport,
mises aux voix, sont adoptées.
Pour extrait conforme,
Le Maire,




Bruno DRAPRON

En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation par courrier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication.